

# DU Expertise psycho-légale

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Ce diplôme universitaire (DU) prépare à la réalisation d'expertises psychologiques judiciaires. Il s'adresse, entre autres, aux psychologues qui souhaitent demander leur inscription sur la liste des experts judiciaires des cours d'appel. Cette formation aborde les enjeux, méthodes et techniques psycho-légales à travers trois grands blocs de compétences : l'organisation juridictionnelle, psycho-criminologique et la clinique psychologique expertale.



« *Seule une formation adaptée aux exigences de la justice de notre temps donnera à l'expert ces qualités qui confèrent à tout avis objectif et éclairé une autorité qui s'imposera naturellement.* »

*Anita Heurtevent, docteur en psychologie, expert près les tribunaux.*

## Objectifs

À l'issue de la certification, le titulaire de ce diplôme universitaire d'expertise psycho-légale sera en mesure de mettre en oeuvre les compétences suivantes :

- Procéder à une expertise psycho-légale,
- Rédiger un rapport de conclusions d'expertise,
- Déposer aux assises.

## FORMATION RECONNUE PAR L'ÉTAT



Cette formation est sanctionnée par un examen permettant d'obtenir le DU Expertise psycho-légale.

Ces connaissances permettent au praticien de prétendre à une inscription sur la liste des experts judiciaire près des tribunaux.

(Cf. Décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires).

## Formation professionnelle

### Responsables du DU Expertise psycho-légale :

**Dr Anita Heurtevent**, docteur en psychologie et psychopathologie, psychologue clinicienne et expert près les tribunaux.

**Jean Motte dit Falisse**, référent scientifique du DU, maître de conférences en criminologie, co-directeur de l'École de criminologie critique européenne.

### Conditions d'admission :

Formation réservée aux psychologues diplômés ou aux étudiants en master 2 de psychologie.

## Informations pratiques

 **2 à 3 jours consécutifs par mois** (octobre à juillet)  
Planning de l'année sur [ices.fr/entreprises](https://www.ices.fr/entreprises)

 **ICES - 17 bd des Belges - La Roche-sur-Yon /  
115 rue Notre-Dame des champs - Paris (16<sup>e</sup>)**

€ **Consulter l'ICES**

 **[entreprises@ices.fr](mailto:entreprises@ices.fr)**

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif. Membre de la CGE.  
Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

L'ICES, reconnu pour l'excellence de son enseignement, s'inscrit dans un territoire d'entrepreneuriat dynamique, propice à l'alternance et à la création de réseaux professionnels.

La situation de l'établissement au centre de La Roche-sur-Yon permet un accès aisé à des locaux adaptés à la réception du public (proximité de la gare, parkings dédiés) et à la transmission des savoirs.

■ Programme du DU « Expertise psycho-légale »	Volume horaire 130,5 H
<p>→ <b>U.E. 0 : Module introductif</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>0.1 - Constitution du groupe</li><li>0.2 - Conférence introductive</li></ul>	
<p>→ <b>U.E. 1 : Organisation juridictionnelle française et principes processuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>1.1 - Les juridictions ordonnatrices</li><li>1.2 - L'expert et son utilisation judiciaire</li></ul>	
<p>→ <b>U.E. 2 : Criminologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>2.0 - Cours introductif : philosophie du mal</li><li>2.1 - Approches psycho-criminologiques du sujet</li><li>2.2 - Agressologie</li><li>2.3 - Victimologie</li><li>2.4 - La violence</li></ul>	
<p>→ <b>U.E. 3 : Clinique expertale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>3.1 - Techniques d'entretien<ul style="list-style-type: none"><li>3.1.1 - Entretiens victime</li><li>3.1.2 - Entretiens auteur</li></ul></li><li>3.2 - Compréhension clinique du sujet<ul style="list-style-type: none"><li>3.2.1 - Compréhension clinique du sujet victime</li><li>3.2.2 - Compréhension clinique du sujet auteur</li></ul></li><li>3.3 - Diagnostic et préconisation de soins<ul style="list-style-type: none"><li>3.3.1 - Victimologie en pratique clinique</li><li>3.3.2 - Agressologie en pratique clinique</li></ul></li><li>3.4 - Les questions posées à l'expert<ul style="list-style-type: none"><li>3.4.1 - Sujet victime</li><li>3.4.2 - Sujet auteur</li></ul></li><li>3.5 - La rédaction du rapport<ul style="list-style-type: none"><li>3.5.1 - Sujet victime</li><li>3.5.2 - Sujet auteur</li></ul></li><li>3.6 - La déposition aux assises</li><li>3.7 - TPE : fiche de lecture</li></ul>	

En sus des enseignements, un travail personnel consistant en la rédaction d'une fiche de lecture est demandé.